



SYNDICAT
DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

FNEEQ-CSN

Mémoire

du *Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval*

concernant

le Rapport du Comité de suivi de la gouvernance de l'Université Laval

20 décembre 2011

Le syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université Laval a décidé de répondre à la consultation lancée par le Comité conjoint CA-CU sur la gouvernance universitaire. C'est comme représentant d'un groupe important d'enseignants de la communauté universitaire lavalloise (plus de 1800 chargés de cours dispensent quelque 2 700 cours par année) que nous voulons réagir. Nous ferons d'abord une mise en contexte de tout le débat, nous donnerons notre opinion sur le Rapport du Comité de suivi de la gouvernance de l'Université Laval et nous proposerons une vision de la gouvernance pour notre Université, que nous partageons avec la plupart des organisations syndicales représentant les chargés de cours québécois (FNEEQ). À l'Université Laval, le RASUL, qui regroupe la plupart des organisations étudiantes et syndicales, a d'ailleurs pris une position sans ambiguïté, dans une déclaration commune publiée en mai 2009, contre les tentatives de détourner les universités québécoises de leurs missions fondamentales.

Mise en contexte

La remise en question de l'administration et de la gestion universitaires découle essentiellement du fiasco financier de l'UQAM et de ses investissements dans l'Îlot Voyageur et le Complexe des sciences. La piètre gestion du dossier de l'Îlot Voyageur a coûté plus de 800 millions de dollars à la société québécoise en 2008. Roch Denis, recteur de l'UQAM à l'époque, a été sévèrement blâmé pour le travail bâclé et le manque de transparence¹. La suite est bien connue : le gouvernement a dû éponger la dette d'immobilisation (plus de 300 millions de dollars) de l'UQAM, gérer la crise et commander une enquête sur la gouvernance des universités... Dès 2007, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) déposait son rapport et lançait le bal sur la modification des administrations universitaires. Toutes les universités devenaient dès lors incapables de s'autogérer. Soudainement, la trompette médiatique n'en avait que pour les scandales financiers des universités, qui se retrouvaient toutes dans le même sac. Pourtant, dans les faits, ce sont les membres internes, les membres de la communauté universitaire de l'UQAM, qui avaient tenté d'empêcher cette folie bétonnière. Ce sont eux qui ont dénoncé la situation et attiré l'attention des médias. Ce sont eux encore qui disaient, à qui voulait bien les écouter, que cette dérive découlait justement de décisions prises par les membres externes et soutenues par des administrateurs n'ayant plus, face à eux, de mécanismes démocratiques pour ralentir cette fièvre spéculative. Pendant ce temps, Roch Denis démissionnait et recevait 173 000 \$ d'allocation de départ. Cas isolé? Certes pas. On peut

¹ Ce n'est d'ailleurs qu'au mois d'août 2011 qu'il apprenait qu'il ne serait pas accusé au criminel (voir Y. Poirier, TVA Nouvelles, 2 août 2011).

mentionner les débordements à Concordia qui, bénéficiant d'une structure administrative dominée par des membres externes, permettait, là aussi, des abus financiers du même type².

Il ne faut pas se le cacher, la question de la gouvernance des universités est éminemment politique. Les enjeux sociaux sont tels que le gouvernement du Québec a déposé deux projets de loi afin d'orienter clairement les universités québécoises sur le chemin d'une refonte radicale de ses objectifs et des moyens pour y parvenir. Les propositions des projets de loi 107, puis 38, du gouvernement Charest, étaient l'expression politique d'une orientation idéologique clairement néolibérale : faire des universités québécoises des institutions gérées par et pour le secteur privé et devant répondre aux critères d'une rentabilité génératrice de profits. Cette transformation s'inscrit dans une course mondialisée visant à généraliser les paradigmes de « l'économie du savoir » et de la recherche utilitariste au détriment de l'enseignement pour tous. Mentionnons que la mobilisation de la presque totalité du milieu universitaire québécois contre les deux projets de loi a été telle que le gouvernement a dû faire marche arrière.

Nous rappelons d'ailleurs les grandes étapes de la gouvernance universitaire au Québec :

- 2003 : le gouvernement Charest annonce sa restructuration de l'État ;
- 2006 : le gouvernement libéral adopte le projet de loi 53, qui change le mode de gouvernance des sociétés d'État (Caisse de dépôt, Hydro-Québec, SAAQ) ;
- Décembre 2006 : l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) met sur pied un groupe de travail, présidé par M. Jean-Marie Toulouse, qui a pour mandat d'étudier la gouvernance des universités québécoises ;
- Septembre 2007 : le groupe de travail publie son rapport ;
- Décembre 2007 : la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Michelle Courchesne, demande aux conseils d'administration des universités québécoises d'examiner leur gestion à la lumière de ces principes et de lui soumettre un avis ;
- Février 2008 : le Conseil d'administration de l'Université Laval, à la demande de la ministre Courchesne, constitue le Comité de suivi de la gouvernance ;
- Octobre 2008 : Mme Courchesne dépose le projet de loi 107 modifiant le mode de gouvernance des universités, et le projet de loi 110 traitant de la gouvernance dans les cégeps. À la suite du déclenchement des élections provinciales, les projets de loi sont morts au feuillet, mais ils devraient être redéposés prochainement³ ;
- 2 avril 2010 : premier rapport de l'Université Laval ;
- 29 octobre 2010 : deuxième rapport de l'Université Laval ;
- 20 avril 2011 : dernier rapport de l'Université Laval, qui démontre une correspondance entre la position de la CREPUQ et celle du MELS ;
- 27 octobre 2011 : lancement de la consultation sur la gouvernance à l'Université Laval.

² À Concordia, plus de 2 millions de dollars ont été accordés à des dirigeants « remerciés » ou « démissionnaires ». Concordia est administrée majoritairement par des membres externes issus du privé.

³ Sur le projet de modifications de la gouvernance des universités : <http://www.fneeq.qc.ca/FPCSN-fr/DebatUQAM-fevrier2009-MarieBlais.html>.

Rapport du Comité de suivi

Le 20 avril 2011, le Comité de suivi de la gouvernance et le Conseil d'administration de l'Université Laval sur la gouvernance déposaient un rapport sur leurs travaux. Ce rapport contient de nombreuses recommandations qui modifient la structure et le fonctionnement des comités décisionnels. Il y est proposé de faire disparaître certains comités et d'en créer d'autres, dont certains seraient composés exclusivement de membres externes, créant, par le fait même, une inquiétante concentration des pouvoirs. Pourquoi vouloir procéder maintenant ? Pourquoi proposer un tel modèle alors que, selon notre recteur, l'Université Laval va bien, même très bien ? Pourquoi la communauté universitaire serait-elle incapable d'administrer ses affaires ? Quelle est la tradition dans d'autres CA ? Y a-t-il d'autres CA constitués de membres externes n'ayant rien à voir avec leur secteur ? Quelles peuvent être les raisons et motivations réelles d'un tel remaniement de nos instances décisionnelles ?

Nous ne pouvons qu'être sidérés de voir revenir dans notre Université, par la porte d'en arrière, l'esprit et la matière des projets de loi proposés par le gouvernement libéral. Cette pénétration idéologique insidieuse ne s'est pas faite, c'est le moins que l'on puisse dire, dans le respect des traditions de démocratie et de collégialité de notre Université. Reconnaissons que le choix de la procédure par un comité composé exclusivement de membres externes à notre institution était, pour le moins, mal choisi. Il a fallu l'heureuse vigilance de quelques membres internes élus de notre Conseil d'administration pour faire obstacle à cette manœuvre institutionnelle et obliger quelque peu leurs instigateurs à reculer, comme le prouvent les différentes versions du rapport de ce Comité de suivi de la gouvernance de l'Université Laval. Ils ont dû abandonner, entre autres, leur projet d'élimination du bicaméralisme et celui de l'augmentation de la représentativité des membres externes. Nous ne pouvons que constater ce virage entrepreneurial au cœur même de notre institution universitaire. Si les propositions faites par le comité de suivi de la gouvernance du Conseil d'administration de l'Université Laval étaient adoptées en l'état, jusqu'où irait la dérive ?

Que l'on puisse s'interroger sur la gouvernance universitaire nous semble totalement légitime si l'objectif est de mieux répondre aux besoins de la société québécoise moderne. Mais il nous semblerait tout aussi sensé de nous questionner avant toute chose sur le fonctionnement actuel de notre université. Il nous paraît raisonnable d'effectuer une analyse sérieuse des éventuels dysfonctionnements de notre institution, comme préalable à toute remise en question de nos statuts et règlements, voire de notre charte. Avant d'entreprendre d'aussi grands bouleversements, n'aurait-il

pas fallu réaliser un bilan soigneux et objectif de tout ce qui pourrait entraver l'évolution de l'Université Laval, et ralentirait l'adaptation nécessaire à toute institution se voyant confier la responsabilité d'assumer, sans perte de qualité, la démocratisation de l'enseignement supérieur ? Nous sommes en droit de poser quelques questions aux membres du Comité ainsi qu'aux dirigeants de notre Université qui les ont nommés, afin de mieux comprendre leur démarche et leurs objectifs réels :

1. Pourquoi vouloir changer un fonctionnement institutionnel sans avoir fait la démonstration de la nécessité de ce changement ? Dites-nous ce qui fonctionne si mal dans notre Université pour vouloir ainsi bouleverser aussi radicalement nos statuts et règlements ? A-t-on entrepris une étude sérieuse et objective sur le fonctionnement de nos institutions avant d'embrasser une position purement idéologique ? Où est la rigueur intellectuelle qui devrait régner dans un haut lieu de savoir comme le nôtre ?
2. Pourquoi avoir répondu aux injonctions du *MELS* – c'est l'excuse invoquée – en entamant, sans une large consultation, un processus de révision de nos statuts et règlements, alors que chacun sait pertinemment que toute notre communauté universitaire s'oppose à cette vision rétrograde de la gouvernance universitaire (voir la déclaration commune du *RASUL* de mai 2009, présentée en annexe) ? Y a-t-il un agenda caché, des stratégies secrètes, un chantage exercé sur notre budget ?
3. Pourquoi les représentants des employés, les membres internes de l'Université, hors la Très Haute Administration, sont-ils systématiquement écartés d'un comité créé pour réfléchir sur les questions de gouvernance ? Ne seraient-ils pas assez intéressés, compétents, libres de pensée, honnêtes intellectuellement, indépendants idéologiquement, pour contribuer sérieusement à la réflexion commune sur notre gouvernance ? Pourquoi ce comité *ad hoc* n'a-t-il pas été constitué dès sa création avec les mêmes règles, toute proportion gardée, que celles de notre Conseil d'administration ? Le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) pose ainsi la situation :

Est-ce qu'une entreprise comme TELUS [...] accepterait d'avoir un conseil d'administration (CA) composé en majorité de personnes qui ne connaissent rien aux affaires et aux télécommunications? Est-ce que la Banque Nationale accepterait que son CA soit composé en majorité de professeurs de linguistique, de sociologie, d'ergothérapie, de psychologie cognitive, d'entomologie, de liturgie et de littérature catalane médiévale? Cela paraîtrait aberrant à quiconque, mais c'est pourtant l'équivalent que propose en substance le Comité de suivi de la gouvernance de l'Université Laval (le Comité de suivi) [...] ⁴.

⁴ Mémoire du *Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval* concernant les propositions du Comité de suivi de la gouvernance de l'Université Laval, novembre 2011.

4. Pourquoi les documents de référence mentionnés ne proviennent-ils que d'une seule école de pensée, réputée pour son néolibéralisme et son allégeance à une idéologie conservatrice comme l'est *l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP)* dans son fameux rapport Toulouse de 2007 ? Quant à celui de la *Commission d'examen des processus de gestion à l'Université Laval (CEPGUL)* déposé en 2006, ses recommandations farouchement antisyndicales et ses indicateurs de performance ont été fermement rejetés par, entre autres, une organisation syndicale comme le SPUL. Où sont les travaux d'organismes qui ont travaillé sur le sujet de la gouvernance universitaire et qui réfutent, dans leurs publications, les arguments de l'*IGOPP* comme le *Conseil supérieur de l'éducation*, *l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS)*, *l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)*, *Le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, *la Table des partenaires universitaires (TPU)*, *la FQPPU*, *la FNEEQ*, *la FPPU*, etc. ?
5. Pourquoi a-t-il fallu deux ans pour produire un premier rapport par ce comité *ad hoc*, formé en février 2008 dans le secret le plus total et une année de plus pour qu'à la suite des pressions des membres du Conseil universitaire, un nouveau rapport amendé soit présenté à la communauté universitaire le 29 avril 2011?
6. Pourquoi bénéficions-nous de si peu de temps pour produire à notre tour des analyses critiques sur ces propositions de gouvernance défendues par l'administration Brière ? Pourquoi cette précipitation sans raison apparente ?

Devoir poser toutes ces questions est en soi bien inquiétant et présage mal le passage à une forme de gouvernance qui légitimerait la concentration du pouvoir en haut, la modification du mode d'élection démocratique du premier dirigeant de notre université, le rejet, dans la minorité, des membres qui consacrent leur vie professionnelle à leur université et qui sont par là les premiers intéressés à son bon fonctionnement. Bien que nous nourrissions beaucoup d'espoir dans le réveil démocratique de nos dirigeants pour organiser une vaste consultation sur la question de la gouvernance de notre université, les déclarations de l'actuel président du Conseil d'administration ont, elles aussi, de quoi nous inquiéter. Son ouverture, son inspiration semblent n'aller que dans un sens, celui du renforcement de l'approche managériale de la gouvernance universitaire au détriment de la collégialité, et cela, au nom de la sacro-sainte rentabilité économique.

Les propositions du rapport sur la gouvernance reposent sur le même modèle qui a permis les dérives déjà évoquées. Les recommandations de l'IGOPP sont paradoxales et des plus inquiétantes justement parce qu'elles s'appuient sur les erreurs administratives de l'UQAM, où le rôle des membres externes est des plus patent, pour imposer le modèle même responsable en grande partie des fameux débordements de couts. Si la seule présence de membres externes, spécialistes de la finance, de l'administration, de la gestion, etc., était garante de *saine gouvernance*, l'actualité récente n'aurait pu faire les choux gras des scandales de Norbourg, Enron, Nortel, etc. Comment expliquer que le comité de vérification du CA de l'UQAM, constitué de membres externes, ne se soit jamais réuni entre 2003 et 2006 ? En somme, André Breton résume les craintes qui sont les nôtres : « Les déboires de l'UQAM ne doivent pas servir à dénaturer les universités québécoises en les assujettissant au modèle entrepreneurial d'un conseil d'administration issu des grands actionnaires⁵ ».

Pourquoi donc l'Université Laval voudrait-elle aller de l'avant avec un système de gouvernance qui, on le voit tous les jours dans les médias, cause plus de problèmes qu'elle n'en règle. La situation en Angleterre, où les frais de scolarité ont triplé en 10 ans, les grèves qui persistent depuis plus de 6 mois au Chili, le taux d'endettement des étudiants aux États-Unis et au Canada anglais, les mises en garde d'organisations comme l'Internationale de l'Éducation qui, en soutien aux étudiants québécois, exhorte notre gouvernement à tout faire pour protéger « coute que coute » le système d'éducation de la logique marchande⁶.

Notre vision de la gouvernance

Confrontés aux risques et aux réalités énoncées ci-dessus, notre position est plus près de celle de M. Michel Gervais, recteur de l'Université Laval de 1987 à 1997, qui voyait dans les propositions du rapport sur la gouvernance, une « solution en quête de problème plutôt que l'inverse⁷ ».

Nous nous opposons donc :

- 1) à la suppression du Comité exécutif qui serait remplacé par le Comité de direction : exclusion des 6 membres du CA, et donc concentration du pouvoir entre les mains du recteur et vice-recteurs ;
- 2) au renforcement des pouvoirs du vice-recteur exécutif, qui deviendrait supérieur hiérarchique des autres vice-recteurs, dont la nomination ne dépend que du recteur... un vice démocratique risqué ;

⁵ André Breton, *D'un rapport à l'autre*, Le Devoir, 10 juillet 2008

⁶ *Déclaration de soutien aux étudiantes et étudiants du Québec*, 26 octobre 2011. (L'IE représente plus de 30 millions d'enseignantes et d'enseignants à travers le monde).

⁷ Michel Gervais, *Gouvernance de l'Université Laval : hier, aujourd'hui et demain*, Au fil des événements, 20 octobre 2011.

- 3) à un déséquilibre dans la composition du CA en faveur des membres externes, soit à 56 % de membres « indépendants », c'est-à-dire externes ;
- 4) à la création de quatre nouveaux comités : comité de vérification (exclusivement composé de membres externes) ; comité des ressources humaines (exclusivement composé de membres externes) ; comité de gouvernance et d'éthique (majoritairement composé de membres externes) et comité des finances et des immobilisations (majoritairement composé de membres externes). Ces comités feraient des recommandations au CA, veilleraient à l'application des politiques et assumerait diverses responsabilités, dont la sélection des dirigeants.

Nous proposons :

- 1) que la représentativité de la communauté lavalloise soit élargie, par la présence de membres du Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL) et du Syndicat des auxiliaires administratifs, de recherche et d'enseignement (SA²RE), etc. ;
- 2) qu'il y ait une représentation réaliste de la société (en tenant compte, bien sûr, du sexe) : deux (2) représentants du monde des finances, deux (2) du secteur de la santé, deux (2) du secteur de l'éducation (primaire et secondaire), deux (2) du monde de la culture, deux (2) du milieu communautaire ;
- 3) que le Conseil universitaire préserve toute son autonomie, sa liberté d'action et son autorité sur tous les aspects « académiques ».

Conclusion

La faiblesse de l'argumentaire du rapport du comité de suivi sur la gouvernance à l'Université Laval est patente. Au déficit démocratique du processus de consultation vient s'ajouter la pauvreté du fond théorique sur lequel est construit ce rapport. Cela ne peut que choquer un universitaire rompu à la méthode scientifique. Comment accepter sans frémir des affirmations gratuites comme celles que l'on trouve dans les attendus de l'annexe 2 du rapport sur la composition du Conseil d'administration ? Devons-nous accepter sans réagir de telles assertions ? *Attendu que les normes actuelles de bonne gouvernance... La gouvernance de toute institution universitaire pour être efficace... La bonne gouvernance nécessite...* L'on explique pourtant à longueur d'année à nos étudiants qu'il ne suffit pas d'affirmer une chose pour qu'elle soit vraie, encore faut-il en faire la démonstration. Ce n'est malheureusement pas ce à quoi l'on assiste dans les travaux publiés par ce comité. Parler de *membres indépendants* pour des personnes extérieures à l'université est particulièrement troublant. Indépendant de quoi, de qui, lorsque l'on appartient au milieu des affaires ou de la finance ? Et pour faire un compte juste, voici que le personnel des universités se voit affublé du titre de personnes *non*

indépendantes. C'est vraiment le comble de l'insulte. Cette utilisation idéologique du terme d'*indépendants* pour des personnes extérieures à l'institution universitaire, et principalement des « gens d'affaires » issus des milieux financiers et bancaires, est particulièrement révélatrice de la manipulation que l'on veut faire de l'opinion publique. Par ricochet, on sème alors le doute sur l'honnêteté, le sérieux de toute personne exerçant une quelconque activité professionnelle à l'Université, par là même sur sa compétence à participer à sa gestion. Que voilà une belle façon de développer le sentiment d'appartenance des membres de la communauté universitaire, quelle source d'inspiration et de motivation pour tous ceux et celles qui œuvrent avec passion et dévouement à l'Université...

Annexe 1

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Gouvernance des universités québécoises

DÉCLARATION COMMUNE DES MEMBRES DU REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS ET DES SYNDICATS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (RASUL)

Lors d'une réunion spéciale, tenue le lundi 4 mai à l'Université Laval, les membres du RASUL ont adopté à l'unanimité la déclaration suivante concernant le projet de loi sur la gouvernance des universités présenté par la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport Mme Michelle Courchesne.

Les membres du Regroupement des associations et des syndicats de l'Université Laval (RASUL), représentant plus de 50 000 personnes travaillant ou étudiant à l'Université Laval, adoptent une position commune concernant le projet de loi sur la gouvernance des universités déposé l'automne dernier par la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne.

Nous considérons que la saine gouvernance des universités se réalise par le respect des principes d'autonomie universitaire, de collégialité et de transparence. Conséquemment, nous rejetons fermement la vision monolithique du projet de loi 107, plus particulièrement en ce qui a trait à la composition et au fonctionnement du Conseil d'administration, ainsi qu'à la procédure de nomination du recteur. De même, il nous apparaît incohérent de statuer sur la structure organisationnelle des universités sans aborder la question de leur sous-financement chronique.

Nous affirmons que les principes suivants doivent présider à la bonne gouvernance de notre université, soit :

- la reconnaissance du principe de l'autonomie des universités, qui ne doivent être soumises ni au gouvernement ni aux intérêts privés, en vertu de leur mission de service public ;
- la représentation diversifiée des membres de la communauté universitaire au sein du Conseil d'administration composé à majorité de membres internes ;
- l'origine diversifiée des membres externes du Conseil d'administration, provenant de différents milieux tels que l'éducation, la culture, les organismes communautaires et les affaires ;
- l'élection du recteur par un collège électoral représentatif ;
- la mise en œuvre effective des principes de collégialité et de transparence, notamment par le renforcement du rôle de l'assemblée générale de l'Université Laval, instance représentant l'ensemble de la communauté universitaire.

Les organisations signataires sont :

Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures inc. (ÆLIÉS)

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

Confédération des Associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'Université Laval (SARE)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc. (SCCCUL)

Syndicat des employés et employées de l'Université Laval (SEUL)

Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ)

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL)

Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL-CSQ)